

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 23 novembre 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY et Franck VILLEMMAIN

Excusés : Myriam CAILLE qui donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Secrétaire de séance : Sylvain LAURENT

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 octobre 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Délibération sur la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de Monsieur le Préfet de Région. Après les explications de Monsieur le Maire, et sachant que cette proposition impacte notre territoire avec une éventuelle fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Maiche et la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à l'unanimité moins une abstention, sur cette proposition.

3. Attribution d'une prime de fin d'année

Comme l'année passée, et après étude de la commission « Finances » Monsieur le Maire propose que soit attribuée une prime de fin d'année aux employés qui pourrait être versée sur le salaire de janvier.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et décide d'attribuer :

- une prime de 300 € brut sur la base de 35 heures sur le salaire de janvier aux employés communaux en poste dans la collectivité au 01 janvier 2015
- un chèque cadeau de la Poste d'une valeur de 100 € à chaque employé œuvrant pour la commune à ce jour.

4. Prix de vente du terrain à bâtir au lotissement « le Tacot »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'étude financière du lotissement du Tacot avait été réalisée avec une réévaluation du prix de vente du terrain au m² chaque année.

Sachant que les travaux de ce lotissement sont partiellement terminés, hormis les finitions de la voirie, la commission « finances » propose l'augmentation de 2.00 € HT du prix de vente du terrain au m², soit 47.40 € HT le m² à compter du 01 janvier 2016.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

5. Réservations de terrains au lotissement du Tacot :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M et Mme SCHUTZ Ludovic qui souhaitent réserver la parcelle n° 12 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 1001 m².

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que cette parcelle possède une surface de 510 m² non constructible qui sera vendue au prix de 47.40 € HT moins 20 %. La surface de 491 m² constructible sera vendue au prix de 47.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme PURGUY Astrid qui souhaite réserver la parcelle n° 9 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 748 m².

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que cette parcelle possède une surface de 230 m² non constructible qui sera vendue au

prix de 47.40 € HT moins 20 %. La surface de 518 m² constructible sera vendue au prix de 47.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M et Mme MOREL Thierry qui souhaite réserver la parcelle n° 2 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 763 m² au prix de 47.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

6. Suppression du budget CCAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTR promulguée dernièrement a rendu possible la dissolution des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants.

Sachant que la commune possède un budget CCAS avec aucun actif, sur proposition de Monsieur le trésorier, Monsieur le Maire propose de supprimer ce budget qui n'a aucune utilité pour notre commune.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition avec effet immédiat.

7. Validation de devis suite à la réunion de la commission « bâtiments » :

L'adjoint au Maire expose le besoin de réaliser des travaux de rénovation de l'escalier intérieur menant aux appartements et aux greniers dans le bâtiment du groupe scolaire. Après étude du devis, la commission « bâtiment » propose de retenir l'entreprise ROMAIN Jean-Michel des Fontenelles (25) pour un montant de 1560.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

L'adjoint au Maire expose que, suite à une demande de la directrice du Groupe Scolaire Azelvandre, la commission « bâtiment » a étudié la faisabilité d'un placard de rangement pour la bibliothèque de l'école.

Après étude des devis, la commission « bâtiment » propose de retenir l'entreprise EURL JACQUOT Jérôme des Ecorces (25) pour un montant de 2722.94 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

L'adjoint au Maire expose que, suite aux travaux de chauffage dans le bâtiment du groupe scolaire, il a été constaté le besoin de rénover le conduit extérieur de la cheminée.

Après étude des devis, la commission « bâtiment » propose de retenir l'entreprise BLANC J-M de Damprichard (25) pour un montant de 1880.62 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

L'adjoint au Maire expose la nécessité de réaliser un diagnostic « accessibilité handicapés » sur l'ensemble des bâtiments communaux (Vestiaire du foot, Mairie, Ecole, Eglise, Salles des Tilleuls et des Marronniers, Proxi).

Après étude des devis, la commission « bâtiment » propose de retenir l'entreprise SOCOTEC de Besançon (25) pour un montant de 1070.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 23 novembre 2015

Questions diverses

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'attribution du marché de travaux concernant l'enfouissement des réseaux secs a été invalidée par la Préfecture. C'est pourquoi une nouvelle consultation a eu lieu, et l'ouverture des plis aura lieu vendredi 27 novembre à 14h00 au siège du SYDED à Besançon.

Information n°2 :

Monsieur le premier Adjoint expose les points qui ont été délibérés en commission « déchets » mais pas encore votés par la CCPM.

Ainsi il est rappelé qu'il faut bien mettre les bacs poubelles la veille du ramassage car les tournées ne sont pas figées.

Afin de limiter les gros apports de déchets incinérables, il est prévu de limiter les volumes à 15m³ pour une quantité inférieure à 10 Tonnes par an. La solution serait que les personnes ou les sociétés les apportent elles-mêmes à la déchetterie. Pour information, Intermarché génère 80 tonnes de déchets par an et carrefour 35 tonnes.

Pour dépanner, il est possible également de se procurer des sacs poubelle de 50 litres à la CCPM au prix unitaire de 2.50 €. Une fois utilisés ils devront être mis à côté du bac pour le ramassage.

A partir du 01/12/2015 et afin d'éviter les déchets sauvages, les entrées à la déchetterie devraient passer de 6 à 9 passages possibles par an.

Information n°3 :

Monsieur le premier Adjoint porte à connaissance la charte des collectivités exemplaires proposée par la Société Préval. Pour l'obtenir il faut cocher et valider 12 actions la première année, 20 la deuxième et 26 la troisième. Ce projet est à l'étude.
